



## Victoire des cadres formateurs : retrait des propositions du rapport Yahiel Mounier

Suite à la forte mobilisation des cadres formateurs à l'appel du SNPI CFE-CGC le 12 mai 2011, le ministère a annoncé qu'il ne donnerait pas suite aux propositions les concernant du rapport établi par M.Yahiel et C.Mounier : « **Quelles formations pour les cadres hospitaliers ?** ».

Dans les deux pages consacrées aux cadres formateurs, il était prévu d'une part d'être à **mi-temps cadre d'un service de soins, et à mi-temps cadre formateur**. D'autre part **d'obliger à une alternance tous les trois ans**, sans tenir compte du projet professionnel de chacun, au gré des besoins de l'institution, en totale incohérence avec la définition de la fonction de « formateur en pédagogie des soins » reconnue dans le répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière.

Suite au préavis national de grève déposé par le **SNPI CFE-CGC**, un formateur sur trois s'est mobilisé à l'AP-HP, et des régions ont été particulièrement actives (IFSI de Clermont-Ferrand en grève à plus de 75%, reçu à l'ARS). **Monsieur LE MOIGN, le sous directeur de la DGOS a annoncé lors de la réunion du 12 mai que le ministère ne donnait pas suite à ces propositions du rapport.** Cela a fait l'objet d'une annonce lors du « **Comité de Suivi national LMD** », puis lors de la réunion du 16 mai sur le lancement de la « **réingénierie du diplôme cadre de santé** ».

Le **SNPI CFE-CGC** invite les cadres formateurs à rester mobilisés pour les autres revendications non satisfaites :

- La **réingénierie du diplôme de cadre de santé en master** (une année commune en IFCS, puis une année en option management ou en option pédagogie) avec une validation des acquis de l'expérience des cadres actuels ;
- L'accès à la formation universitaire par le biais de la **formation professionnelle** pour les cadres en poste qui souhaitent faire un master 2

Lors de la **réunion du 16 mai**, il a été précisé que le nouveau diplôme est prévu pour la rentrée de septembre 2013. Contrairement au rapport Yahiel Mounier qui ne prévoit le Master 2 que pour les cadres supérieurs, **le SNPI CFE-CGC l'exige pour tous les cadres de santé, avec la reconnaissance salariale adaptée** (et non la « future grille A » prévue pour juillet 2012).

Les cadres formateurs doivent continuer à assurer **l'enseignement du cœur de métier**, et avoir la **formation universitaire** qui leur permette d'assurer l'enseignement des fondamentaux. Pas question que des universitaires qui ne sont pas professionnels de santé en viennent à assurer toute la formation, à l'exemple des IUFM aujourd'hui absorbés par l'université, avec des professeurs des écoles qui n'ont plus aucune expérience de terrain.